

**Compte rendu du Conseil Municipal
du 11 avril 2019**

Présents : M. Alexandre SPADA, M. Pascal VALENTIN, Mme. Christèle DEVERGNE Mme. Anne-Marie ROUFFANEAU, M. Nicolas GAUCHET, Mme. Lucine GAROIS, M. Bertrand WOJTYNIAK, M. Miodrag GLUVACEVIC, Mme. Marie-Paule DESMOULINS, M. Jérôme DE GABRIELLI DE GUBBIO, M. Thierry DARPIN, Mme. Rose Maria PEREIRA, Mme. Sandrine LINISE, Mme. Cacilda FERREIRA, Mme. Sabrina LESNE, M. José CERQUEIRA DA COSTA, M. François PAROLINI, Mme. Françoise GUILLARD, M. Jean-Paul MALHOMME, M. Christian DEBONS, M. Gérard LAMBERT, Mme. Sylvie PASSE.

Absents représentés : M. Hervé LARRIVE donne pouvoir à M. SPADA, Mme. Corinne COLOMBIES donne pouvoir à Mme. Françoise GUILLARD.

Absents non représentés : M. Joël PRECY, M. Jean-Charles COINTOT, Mme. Corinne COINTOT, M. Rémy POLYCARPE

Mme. Antonella SCIATTELLA est nommée secrétaire de séance.

Après avoir fait l'appel le quorum est atteint, Monsieur le Maire ouvre la séance à 19h00.

Approbation de l'ordre du jour :

Vote 7 abstentions : Mme C.COLOMBIES, M.F.PAROLINI, M.J-P.MALHOMME, Mme F.GUILLARD, M.C.DEBONS, M.G.LAMBERT, Mme S.PASSE.

Projet de délibération N°1 devenu délibération N°37

Délibération N°37

Objet : Approbation du Compte de Gestion 2018

Le Conseil Municipal,

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu la nomenclature M14 ;

Considérant qu'après s'être fait présenté le Budget Primitif de l'exercice 2018, le Budget Supplémentaire et la décision modificative qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par Madame la trésorière Principale, des états de développement des comptes de tiers, ainsi que de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;

Considérant qu'après s'être assuré que Madame la Trésorière Principale a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de clôture de l'exercice 2017, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'elle a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;

DELIBERE

Vote 7 abstentions : Mme C.COLOMBIES, M.F.PAROLINI, M.J-P.MALHOMME, Mme F.GUILLARD, M.C.DEBONS, M.G.LAMBERT, Mme S.PASSE.

Article 1 : Approuve le Compte de Gestion ainsi que l'ensemble des opérations effectuées du 1er Janvier au 31 Décembre 2018 y compris celles relatives à la journée complémentaire.

Article 2 : Approuve l'exécution du budget 2018 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires.

Article 3 : Approuve la comptabilité des valeurs inactives.

Article 4 : Déclare que le Compte de Gestion dressé pour l'exercice 2018 par Madame la Trésorière Principale, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Article 5 : Ampliation de la présente délibération sera transmise à la Sous-Préfecture, à Madame la Trésorière Principale et publiée.

Projet de délibération N°2 devenu délibération N°38

Délibération N°38

Objet : Vote du Compte administratif 2018

Le Conseil Municipal,

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu la nomenclature M14 ;

Considérant l'assemblée réunie sous la présidence de Monsieur Pascal VALENTIN - Adjoint au Maire en charge des finances désigné pour délibérer sur le Compte Administratif de l'exercice 2018 dressé par Monsieur le Maire,

Considérant la présentation du budget primitif 2018, le Budget Supplémentaire et la décision modificative qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de mandats, le compte de

gestion dressé par Madame la Trésorière Principale accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;

Considérant le compte administratif de l'exercice 2018 du Budget dressé par le Maire d'Itteville, après s'être fait présenter le budget primitif, le Budget Supplémentaire et la décision modificative de l'exercice considéré ;

LE PRESIDENT DE SEANCE DEMANDE AU MAIRE DE SE RETIRER POUR QUE L'ASSEMBLEE PUISSE SE PRONONCER SUR LE COMPTE ADMINISTRATIF 2018.

DELIBERE

Vote 7 contre : Mme C.COLOMBIES, M.F.PAROLINI, M.J-P.MALHOMME, Mme. GUILLARD, M.C.DEBONS, M.G.LAMBERT, Mme S.PASSE.

Article 1 : Constate pour cette comptabilité les identités, de valeurs avec les indications du compte de gestion, relatives aux reports à nouveau, au résultat de fonctionnement, au solde d'investissement et aux fonds de bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

Article 2 : Vote le compte administratif 2018, lequel peut se résumer ainsi :

	Investissement		Fonctionnement	
	Dépenses ou besoin de financement	Recettes ou excédent de financement	Dépenses ou besoin de financement	Recettes ou excédent de financement
Soldes reportés	-264 818,54			1 849 512,41
Opérations de l'exercice	3 720 394,70	3 896 678,70	6 888 450,23	7 875 608,08
Soldes de clôture de l'exercice 2018		176 284,00		987 157,85
Part affecté à l'investissement pour l'exercice 2018			-264 818,54	
Totaux cumulés au 31/12/2018		-88 534,54		2 571 851,72
Solde de clôture cumulé au 31/12/2018	2 483 317,18			
Restes à réaliser	-400 000,00	0,00	0,00	0,00

Soldes après RAR		-488 534,54	2 571 851,72
Soit un Solde disponible (après RAR) de l'exercice positif de		2 083 317,18	

Article 3 : Reconnaît la sincérité des restes à réaliser et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Article 4 : Ampliation de la présente délibération sera transmise à la Sous-Préfecture, à Madame la Trésorière Principale et publiée.

Projet de délibération N°3 devenu délibération N° 39

Délibération N°39

Objet : Affectation du Résultat 2018

Le Conseil Municipal,

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu la nomenclature M14 ;

Vu les délibérations en date du 11 avril 2018 approuvant le Compte de Gestion et votant le Compte Administratif de l'exercice 2018 ;

Considérant que le Compte de Gestion définitif de l'exercice 2018 fait apparaître un besoin de financement cumulé en section d'investissement de 88 534,54 € et un Résultat positif cumulé en section de fonctionnement de 2 571 851,72 € ;

DELIBERE

Vote 7 contre : Mme C.COLOMBIES, M.F.PAROLINI, M.J-P.MALHOMME, Mme. GUILLARD, M.C.DEBONS, M.G.LAMBERT, Mme S.PASSE.

Article 1 : Inscrit le besoin de financement de la section d'investissement qui s'élève à 88 534,54 € de la manière suivante :

- **Dépenses d'investissement**
Ligne 001 **88 534,54 €**

Article 2 : Constate les reports suivants :

- **Dépenses** **400 000,00 €**

La section d'investissement présente donc un besoin de financement total de **488 534,54 €** qu'il y a donc lieu d'autofinancer par la capitalisation d'une partie du Résultat.

Article 3 : Décide d'affecter une le Résultat s'élevant à 2 571 851,72 € de la manière suivante :

- **Recettes d'investissement**
Compte 1068 « Excédent de fonctionnement capitalisés » **488 534,54 €**

- **Recettes de fonctionnement**
Ligne 002 pour le Résultat libre d'affectation **2 083 317,18 €**

Article 4 : Ampliation de la présente délibération sera transmise à la Sous-Préfecture, à Madame la Trésorière Principale et publiée.

Projet de délibération N°4 devenu délibération N° 40

Délibération N°40

Objet : Vote des taux communaux pour 2019

Le Conseil Municipal,

Vu le code général des collectivités territoriales ;

DELIBERE

Vote 7 abstentions : Mme C.COLOMBIES, M.F.PAROLINI, M.J-P.MALHOMME, Mme. GUILLARD, M.C.DEBONS, M.G.LAMBERT, Mme S.PASSE.

Article 1 : Fixe ainsi qu'il suit le taux des taxes directes locales pour 2019 :

- **Taxe d'habitation :** **14,47 %**
- **Taxe foncière sur les propriétés bâties :** **22,42 %**
- **Taxe foncière sur les propriétés non bâties :** **70,44 %**

Article 2 : Ampliation de la présente délibération sera transmise à la Sous-Préfecture qui se charge également de la transmettre au service des impôts pour mise en application, à Madame la Trésorière Principale et publiée.

Projet de délibération N°5 devenu délibération N° 41

Délibération N°41

Objet : Vote du Budget 2019

Le Conseil Municipal,

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 11 avril 2019 d'affectation du Résultats de l'exercice 2018 ;

Considérant les masses budgétaires suivantes :

	Section d'investissement	Section de Fonctionnement	Totaux
Dépenses	11 600 000,00 €	9 400 000,00 €	21.000.000,00 €
Recettes	11 600 000,00 €	9 400 000,00 €	21.000.000,00 €

DELIBERE

Vote 7 contre : Mme C.COLOMBIES, M.F.PAROLINI, M.J-P.MALHOMME, Mme. GUILLARD, M.C.DEBONS, M.G.LAMBERT, Mme S.PASSE.

Article 1 : Vote le Budget Primitif de la commune d'Itteville pour l'année 2019 par chapitre qui se présente comme suit :

Investissement					
Dépenses			Recettes		
Chap.	Libellé	Montant	Chap.	Libellé	Montant
001	Besoin de financement reporté	88 534,54	10	Dotations et fonds divers	430 000,00
13	Subventions d'Investissement	10 000,00	1068	Excédent de fonctionnement capitalisé	488 534,54
16	Emprunts et dettes	472 000,00	16	Emprunts	5 261 013,37

20	Immobilisations Incorporelles	130 000,00	23	Immobilisations en cours	250 000,00
21	Immobilisations Corporelles	9 406 096,90	13	Subventions d'Investissement	1 635 484,00
23	Immobilisations en cours	270 500,00	024	Produit des cessions	2 049 034,00
020	Dépenses imprévues	606 228,82	040	Opérations d'ordre entre sections	326 549,50
040	Opérations d'ordre entre sections	175 551,88	041	Opérations d'ordre à l'intérieur de la section	41 087,86
041	Opérations d'ordre à l'intérieur de la section	41 087,86	021	Virement de la section de fonctionnement	1 118 296,73
Sous-Total des Dépenses		11 200 000,00	Sous-Total des recettes		11 600 000,00
Reports (RAR)		400 000,00	Reports (RAR)		-
Total des Dépenses		11 600 000,00	Total des recettes		11 600 000,00

Fonctionnement					
Dépenses			Recettes		
Chap.	Libellé	Montant	Chap.	Libellé	Montant
011	Charges à caractère général	2 266 412,00	70	Produits des Services	718 350,00
012	Charges de personnel	4 464 905,73	73	Impôts et taxes	5 094 316,94
014	Atténuation de produits	114 000,00	74	Dotations, Subventions	1 224 264,00
65	Charges de gestion courante	448 200,00	75	Autres produits de gestion courante	60 900,00

66	Charges Financières	170 000,00	77	Produits exceptionnels	8 300,00
67	Charges exceptionnelles	14 000,00	013	Atténuation de charges	35 000,00
022	Dépenses imprévues	477 636,04	042	Opérations d'ordre à l'intérieur de la section	175 551,88
023	Virement à la Section d'Investissement	1 118 296,73	002	Résultat reporté	2 083 317,18
042	Opérations d'ordre à l'intérieur de la section	326 549,50			
Total des Dépenses		9 400 000,00	Total des recettes		9 400 000,00

Article 2 : Arrête le total des dépenses et des recettes à la somme de **21.000.000,00 €** qui se décompose comme suit :

- Section d'investissement s'équilibre en recettes et en dépenses à 11 600 000,00 €
- Section de fonctionnement s'équilibre en recettes et en dépenses à 9 400 000,00 €

Article 3 : Vote les subventions détaillées dans le budget primitif et principal 2019.

Article 4 : Ampliation de la présente délibération sera transmise à la Sous-Préfecture, à Madame la Trésorière Principale et publiée.

Projet de délibération N°6 devenu délibération N° 42

Délibération N°42

Objet : Approbation du Compte de Gestion 2018 de la Caisse des Écoles (CDE) et absence de Compte Administratif 2018 pour la CDE

Le Conseil Municipal,

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu la nomenclature M14 ;

Considérant que le Compte de Gestion est établi par le Trésor Public.

Considérant qu'il est le premier document approuvé. Tous les autres actes financiers de la commune établis pour l'exercice 2018 doivent être conformes, en identité d'écriture avec le Compte de Gestion 2018.

Considérant toutefois, qu'aucune écriture comptable n'a été effectuée depuis plus de 3 ans, aucun Compte Administratif ne peut être présenté.

Considérant que ce dernier Compte de Gestion 2018 est approuvé par le Conseil Municipal et non par le Conseil d'Administration de la Caisse des Écoles dans la mesure où cette instance sera dissoute à la prochaine délibération de ce Conseil.

DELIBERE

Vote 7 contre : Mme C.COLOMBIES, M.F.PAROLINI, M.J-P.MALHOMME, Mme. GUILLARD, M.C.DEBONS, M.G.LAMBERT, Mme S.PASSE.

Article 1 : Approuve le Compte de Gestion 2018.

Article 2 : Constate qu'en l'absence d'écriture comptable sur l'exercice 2018, le Compte Administratif ne peut être présenté.

Article 3 : Déclare que le Compte de Gestion dressé pour l'exercice 2018 par Madame la Trésorière Principale, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Article 4 : Ampliation de la présente délibération sera transmise à la Sous-Préfecture, à Madame la Trésorière Principale et publiée.

Projet de délibération N°7 devenu délibération N° 43

Délibération N°43

Objet : Dissolution et reprise des soldes de la Caisse Des Écoles (CDE) au sein du Budget principal de la Commune

Le Conseil Municipal,

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu l'article 23 de la loi 2001-624 du 17 juillet 2001 qui prévoit qu'une Caisse des Ecoles (CDE) peut être dissoute si elle n'a procédé à aucune opération de dépense et de recette depuis plus de trois ans, ce qui est le cas de la Caisse des Ecoles d'Itteville ;

Considérant qu'il est alors nécessaire de procéder à la dissolution de la Caisse des Écoles ;

Considérant qu'il convient donc de délibérer sur la reprise des soldes de la CDE, afin de

pouvoir reprendre sur le budget de la commune, les soldes positifs de la section de fonctionnement et d'investissement ;

DELIBERE

Vote 7 contre : Mme C.COLOMBIES, M.F.PAROLINI, M.J-P.MALHOMME, Mme. GUILLARD, M.C.DEBONS, M.G.LAMBERT, Mme S.PASSE.

Article 1 : Accepte la dissolution de la Caisse des Écoles d'Itteville.

Article 2 : Dit que le Résultat cumulé au 31 décembre 2018 de la section de fonctionnement de la Caisse des Ecoles d'Itteville affiche un solde positif de 6.829,64 € (Six mille huit cent vingt-neuf euros et soixante-quatre centimes), qui sera repris sur le BP 2019 de la commune sur la ligne 002.

Article 3 : Dit que le solde de la section d'investissement de la Caisse des Ecoles d'Itteville affiche un excédent de financement de 99,24€ (Quatre-vingt-dix-neuf euros et vingt-quatre centimes), qui sera repris sur le Budget Principal 2019 de la commune sur la ligne 001.

Article 4 : Dit que la commune intégrera l'ensemble des comptes de bilan de la Caisse des Ecoles au sein de la comptabilité communale. Il s'agit là d'une opération non budgétaire qui sera donc réalisée par Madame la Trésorière Principale de la Ferté Alais.

Article 5 : Précise que seuls les actifs ne présentant pas une valeur nette comptable à zéro seront repris à l'actif du bilan de la commune.

Article 6 : Autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document s'y afférant.

Article 7 : Ampliation de la présente délibération sera transmise à la Sous-Préfecture, à Madame la Trésorière Principale et publiée.

Fermeture de la séance par Monsieur le Maire à 19 heures 45

Alexandre SPADA
Maire